

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
31 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 21 octobre 2019, à 15 heures

*Présidence* : M. Bahr Aluloom . . . . . (Iraq)  
*puis* : M. Pindják (Vice-Président) . . . . . (Slovaquie)

**Sommaire**Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/74/21 et A/74/283)**

1. **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie), s'exprimant au nom du Groupe des Amis de la langue espagnole, dit que la nature transversale du multilinguisme jette les bases d'un véritable dialogue multilatéral fondé sur le respect, l'égalité, le multiculturalisme, l'inclusion, la diversité et la paix internationale, et se trouve ainsi au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Une culture de la communication et de la transparence doit donc être incorporée à tous les niveaux de l'Organisation, dont les peuples du monde doivent être pleinement informés des objectifs, activités et réalisations. Une communication systématique et rendant compte de manière équilibrée de la diversité culturelle et linguistique est, par conséquent, non seulement efficace mais nécessaire.

2. L'espagnol est la deuxième langue la plus parlée dans le monde et la plus communément utilisée dans les recherches sur le site Web de l'ONU. Entre février et juin 2019, les contenus en espagnol ont été consultés par un public qui a connu la plus forte augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. Le nombre d'abonnés aux comptes des médias sociaux de l'ONU a également augmenté, tout comme le nombre de visiteurs du site ONU Info. L'augmentation des échanges en espagnol représente un défi, étant donné que l'ONU doit s'adapter à des volumes de recherche plus importants et à un plus grand nombre d'interactions avec le public hispanophone partout dans le monde.

3. Le Groupe reconnaît les efforts que fait le Département pour fournir des documents et des services de qualité dans chacune des six langues officielles, mais il reste préoccupé par la disparité entre l'utilisation de l'anglais et celle des cinq autres langues. Les centres d'information des Nations Unies ont joué un rôle important en utilisant les langues locales et en adaptant les messages adressés à la communauté mondiale au contexte local, le processus visant à leur rationalisation devant progresser au cas par cas.

4. Étant donné que le site Web de l'ONU et ses pages et profils sur les réseaux sociaux sont les premiers points d'accès à l'Organisation, les versions dans les différentes langues doivent proposer la même quantité d'informations, offrir une égale qualité et être régulièrement actualisées. Le Groupe est donc préoccupé par les contraintes budgétaires qui pourraient peser sur le Département et, en particulier, sur les services linguistiques espagnols. Afin de promouvoir et de consolider un réel multilinguisme, l'ONU doit

adopter une vision stratégique et revoir progressivement les priorités relatives à ses méthodes de travail, conformément aux besoins d'une population mondiale diverse tant sur le plan culturel que linguistique. En gardant cet objectif à l'esprit, les États Membres doivent élaborer un plan stratégique de réallocation des ressources mettant l'accent sur le multilinguisme, lequel relève d'une responsabilité collective et partagée.

5. **M. Jinga** (Roumanie), s'exprimant au nom du Groupe des ambassadeurs francophones, dit que la diffusion d'informations aux peuples du monde par l'utilisation de tous les moyens existants, dans leurs idiomes, est essentielle à l'exécution des tâches du Secrétariat et à la réalisation des objectifs communs. Étant donné que les langues ont un impact sur les politiques, il ne peut y avoir d'appropriation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les pays si le multilinguisme n'est pas pris en compte à chaque étape de sa mise en œuvre. En outre, les mandats confiés par le Conseil de sécurité ne peuvent être menés à bien sans prendre en compte les contextes, et plus particulièrement les langues, dans lesquels ils sont exécutés. Tous les pays doivent bénéficier des mêmes chances de prendre part au débat et d'avoir accès à des informations transparentes dans les langues officielles et les autres langues de travail de l'ONU, afin que l'Organisation puisse être vraiment comprise et acceptée par les pays hôtes et la société, en particulier par les jeunes. Le multilinguisme est également essentiel au succès des activités de maintien et de consolidation de la paix ; trois des plus importantes missions de maintien de la paix sont déployées dans des pays francophones. C'est pourquoi dans la résolution 73/346 de l'Assemblée générale, il est souligné que le multilinguisme joue un rôle moteur dans la diplomatie multilatérale.

6. Le multilinguisme doit être intégré dans les activités d'information et de communication de tous les départements et des mesures doivent être prises, en coopération avec le Coordonnateur pour le multilinguisme, en vue d'assurer le respect de l'égalité entre les langues officielles. Le Groupe se félicite de la popularité croissante des sites des médias sociaux du Département de la communication globale et salue l'adoption de la nouvelle stratégie de communication axée sur le public. Il demande au Département d'assurer un emploi équilibré des six langues officielles sur les sites Web du Secrétariat en vue de résorber le décalage entre l'utilisation de l'anglais et celle des cinq autres langues, et de toucher un public plus large.

7. Bien que l'informatique et les communications offrent des possibilités sans précédent permettant à l'Organisation d'élargir la portée de ses activités et de

son message, les moyens traditionnels de communication restent indispensables pour éviter que ceux qui n'ont pas accès aux technologies modernes soient laissés pour compte. Le rôle de la Radio des Nations Unies dans la diffusion de l'information dans les langues officielles et locales, en particulier dans les pays en développement, doit être renforcé, et il faut établir dans la durée le travail des centres d'information.

8. Le Groupe est conscient du fait que le Secrétariat, et plus particulièrement le Département de la communication globale, manque de moyens financiers, et il accueille favorablement les solutions proposées par le secrétariat de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont l'expertise de haut niveau pourrait permettre d'améliorer l'intégration du multilinguisme à l'ONU. Le Département doit préserver le budget alloué à la défense du multilinguisme. En travaillant de manière collective, des solutions peuvent être trouvées pour limiter l'impact de la pression financière ; l'archivage des diffusions sur le Web dans les différentes langues en est un exemple. Enfin, les États Membres doivent accorder une plus grande attention à la liberté d'information et d'expression, étant donné que l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias sont indispensables à la démocratie et à l'état de droit.

9. **M. Mimouni** (Algérie) dit que sa délégation se félicite des activités de proximité et des campagnes de communication menées par le Département de la communication globale, au moment où plusieurs objectifs d'étape relatifs au développement durable, à l'environnement et aux changements climatiques ont été atteints. La délégation note que le Département s'efforce de répondre aux appels collectifs fréquemment lancés par les États Membres et les groupes régionaux devant l'Assemblée générale et lors du débat thématique tenu par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au sujet d'incohérences relevées dans le contenu des communiqués de presse diffusés après des réunions des organes de l'ONU, ainsi que du caractère partial, subjectif et tendancieux de leurs titres. Elle demande au Département de continuer d'améliorer sa contribution conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions et décisions applicables, et elle exhorte la Secrétaire générale adjointe à faire en sorte que ces principes soient strictement respectés.

10. La délégation algérienne appuie pleinement le Département dans les efforts qu'il déploie pour traiter de questions telles que le désarmement, la promotion des droits de la personne et la décolonisation. Il l'engage vivement à redoubler d'efforts pour diffuser des informations sur les territoires non autonomes conformément aux résolutions pertinentes des organes

de l'ONU, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2011-2020). Il demande au Département d'informer l'Assemblée générale des principales activités menées à cet égard et lui recommande de procéder à une évaluation de ses réalisations majeures. Les centres d'information des régions concernées doivent chercher de nouveaux moyens et des procédés novateurs de diffusion de la documentation relative aux territoires autonomes, en application du principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté. Le Département doit également continuer de mettre à jour les informations concernant les programmes d'aide offerts à ces territoires et doit rendre compte à l'Assemblée des progrès accomplis.

11. Il est impératif que le Département assure une large couverture médiatique du système des Nations Unies et, en particulier, qu'il permette aux publics du monde entier de comprendre en profondeur le rôle que joue l'Assemblée générale et de favoriser ainsi la revitalisation des travaux menés par celle-ci. Au moment où l'unilatéralisme gagne du terrain, il importe de donner plus de visibilité à l'action de l'ONU. Le Département doit envisager de renforcer la coopération avec les médias afin d'aider à faire prévaloir le multilatéralisme et d'affirmer davantage le rôle que joue l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du développement durable et le respect du droit international.

12. La délégation algérienne demeure préoccupée par la possibilité de politiser l'information et par l'usage abusif qui peut être fait de l'informatique et des communications aux fins d'ingérence dans les affaires intérieures des États. Conformément à la résolution 69/324 de l'Assemblée générale, il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'ONU dans toutes les activités du système des Nations Unies et, en particulier, au Département de la communication globale. L'Algérie se félicite des efforts qui sont faits pour intégrer le multilinguisme dans toutes les activités d'information et de communication, dont les services de diffusion sur Internet ; le multilinguisme est essentiel pour assurer la transparence, l'engagement de la responsabilité, l'appropriation et la pérennité des communications du Département.

13. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran), dit que si l'informatique et les communications, y compris les médias sociaux, peuvent mettre en rapport diverses composantes de l'humanité, elles peuvent également être mal utilisées et des informations inexacts ou dénaturées peuvent nuire aux pays et à leurs citoyens. Ces technologies doivent être utilisées conformément à

la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment aux principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

14. Le Département de la communication globale doit donc continuer d'informer le public au sujet des décisions et accords importants arrêtés par la communauté internationale en mettant l'accent sur les questions relatives à la paix et la sécurité internationales. En particulier, il pourrait s'employer à promouvoir des initiatives telles que le « Dialogue entre les civilisations » et « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », que le Gouvernement iranien a proposées aux cinquante-troisième et soixante-huitième sessions de l'Assemblée générale, respectivement.

15. Parmi les nombreux problèmes auxquels le monde fait face, on peut citer l'unilatéralisme agressif manifesté par les États-Unis d'Amérique, pays qui use de mesures coercitives unilatérales, y compris le terrorisme économique, comme autant d'instruments illégitimes de sa politique étrangère. Des mesures aussi odieuses sont contraires au droit des nations au développement et portent atteinte aux droits humains fondamentaux ; si elles persistent, elles auront de formidables répercussions sur la paix internationale, la sécurité et le développement. La délégation iranienne exhorte donc le Département à contribuer à faire connaître leurs effets néfastes.

16. L'ONU a une responsabilité à l'égard de la question de Palestine, et il importe de sensibiliser la communauté internationale aux conséquences négatives de l'occupation et de l'embargo imposés au peuple palestinien. La délégation iranienne félicite le Département pour son programme d'information spécial sur la question de Palestine et son programme de formation destiné aux journalistes palestiniens.

17. Compte tenu du rôle important que jouent les centres d'information des Nations Unies dans la diffusion des messages de l'ONU et la promotion de l'image de l'Organisation auprès du public, en particulier dans les pays en développement, il convient de leur faire une plus grande place. Les informations doivent être diffusées dans d'autres langues que les six langues officielles de l'Organisation, notamment en persan, langue qui compte des dizaines de millions de locuteurs répartis dans plusieurs pays.

18. **M. Tiare** (Burkina Faso) dit que l'apparition de nouvelles plateformes d'information et de communication permet de toucher un public plus large, notamment de jeunes, mais suscite également la crainte de phénomènes tels que la diffusion d'informations fallacieuses et la cybercriminalité. En outre, en dépit de ces avancées, les médias traditionnels constituent

toujours la principale source d'accès à l'information pour de nombreuses populations, surtout dans les pays en développement. La difficulté est donc non seulement de faire passer les messages à un plus grand nombre de personnes mais de communiquer véritablement de manière globale.

19. Dans le rapport du Comité de l'information, il est souligné que le Département de la communication globale doit traiter sur un pied d'égalité toutes les langues officielles de l'ONU dans toutes ses activités, en vue d'éliminer le décalage entre l'utilisation de l'anglais et celle des cinq autres langues officielles. L'ONU doit montrer l'exemple en termes de promotion du multilinguisme, lequel est intrinsèquement lié au multilatéralisme. De leur côté, les États Membres doivent veiller à affirmer la place au multilinguisme au sein de l'Organisation et faire en sorte que l'information soit diffusée avec exactitude et de manière impartiale et équilibrée.

20. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle utile en donnant une plus grande visibilité aux travaux de l'Organisation à travers le monde. Le centre d'information basé à Ouagadougou, qui couvre le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad, a articulé ses activités avec les domaines prioritaires de l'ONU et le cadre de coopération national du système des Nations Unies. Il a contribué au niveau national à l'information et à l'appropriation de la réforme du système des Nations Unies par les membres du personnel et par le public. Ainsi, dans le cadre du programme d'urgence pour le Sahel, il a aidé le Gouvernement burkinabé à élaborer un plan de communication, et il apporte son concours à l'installation de bureaux de proximité dans cinq régions du pays. Il rencontre actuellement des difficultés et aurait besoin de voir ses capacités renforcées afin de mieux remplir son rôle stratégique en cette période difficile.

21. **M. Gutiérrez Plata** (Colombie) dit qu'il importe de continuer à faire en sorte que les canaux de communication de l'Organisation soient accessibles, appropriés et de consultation aisée. En tant que membre du Groupe des Amis de la langue espagnole, sa délégation est convaincue qu'un dialogue libre, ouvert et sincère reposant sur un accès équitable à l'information et à la connaissance est la pierre angulaire de la compréhension entre les cultures. Elle continuera donc d'appuyer les initiatives du Secrétaire général visant à assurer que les moyens de communication mis à la disposition des États Membres concourent efficacement à cet objectif. Le multilinguisme étant un vecteur de la diplomatie multilatérale, l'égalité des six langues officielles de l'ONU est une question qui revêt une importance capitale, et il incombe au Secrétariat de

l'intégrer dans ses activités de manière équitable, dans les limites des ressources disponibles. Le cas échéant, le Département de la communication globale doit s'efforcer d'utiliser d'autres langues afin de toucher un public aussi large que possible partout dans le monde et de favoriser les activités menées par l'Organisation.

22. **M. Attelb** (Égypte) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le développement de mécanismes et d'outils qui permettent de faire mieux entendre la voix de l'ONU, que ce soit par les plateformes traditionnelles ou numériques, de mobiliser l'appui aux objectifs que poursuit l'Organisation et de sensibiliser aux travaux essentiels qu'elle mène avec les États Membres. Le Département de la communication globale et les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle fondamental en transmettant les valeurs, les buts et principes énoncés dans la Charte, en exprimant la volonté collective des États Membres et en donnant au public des informations fiables et impartiales.

23. Le multilinguisme constituant un atout pour les travaux menés par l'ONU, l'utilisation des six langues officielles doit être encouragée pour sensibiliser aux activités et programmes de l'Organisation. La délégation égyptienne se réjouit donc de constater que le rapport du Secrétaire général indique que les langues locales sont utilisées par les centres d'information des Nations Unies pour faire connaître le Programme 2030. Il importe également d'améliorer la coordination entre les centres d'information et les autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain, notamment les opérations de maintien de la paix, afin de favoriser une communication efficace et intégrée avec le public et d'éviter de donner l'impression que toutes ces entités fonctionnent de manière cloisonnée.

24. Le terrorisme et l'extrémisme sont des menaces pour la cohésion de l'État-nation, la souveraineté et l'indépendance de ses institutions, ainsi que pour l'unité des populations et des territoires. Au vu des progrès considérables accomplis en matière d'informatique et de communications, il incombe aux organes de presse de faire preuve de prudence et de défendre des normes élevées de crédibilité, d'intégrité et d'honnêteté. Dernièrement, certains médias ont toutefois eu recours de manière croissante à la diffusion de fausses informations et ont adopté des programmes destinés à susciter la haine et la xénophobie, outre la violence, le terrorisme, l'extrémisme et le désordre. La communauté internationale doit s'opposer fermement à de telles pratiques et faire appliquer le principe de responsabilité. Le Gouvernement égyptien est convaincu que la communauté internationale a la capacité d'utiliser efficacement les médias à des fins humanitaires.

25. **M. Pindják** (Slovaquie), *Vice-Président*, prend la présidence.

26. **M. Viera Salazar** (Équateur) dit qu'en raison des problèmes complexes auxquels se heurte le multilatéralisme, il est essentiel de communiquer clairement et efficacement en ce qui concerne les délibérations et les activités menées sur le terrain par l'ONU. À cette fin, l'Organisation doit promouvoir le multilinguisme, qui est un facteur d'unité au sein de la diversité, propice à la tolérance et au dialogue international. En dépit des progrès notables accomplis en vue de l'intégrer dans les activités de l'Organisation, une disparité persiste entre l'utilisation de l'anglais et du français et celle des autres langues officielles. L'Organisation des Nations Unies doit montrer l'exemple et réduire cet écart. Le Département de la communication globale doit s'efforcer d'éviter que les problèmes budgétaires rencontrés par l'ONU ne nuisent au mandat de nature transversale relatif au multilinguisme, base du dialogue véritable, du respect, de l'égalité, du multiculturalisme, de l'inclusion et de la diversité.

27. Hors ONU, on ne perçoit pas toujours clairement ce que fait l'Organisation pour éliminer la pauvreté, chercher des solutions aux changements climatiques et donner de l'autonomie aux femmes et aux filles. Une culture de la communication peut aider l'Organisation à établir des liens avec les gens partout dans le monde, à diffuser des informations sur ses activités et à faire prendre conscience des problèmes que rencontre la communauté internationale. Toute une gamme de médias doivent être utilisés pour toucher le plus grand nombre possible de personnes. Il convient de mettre l'accent plus particulièrement sur les médias sociaux et les stratégies novatrices de contact avec les jeunes, sans pour autant négliger les médias traditionnels, qui continuent de revêtir une importance vitale pour un grand nombre d'habitants des pays en développement. Étant donné la quantité d'informations inexactes et tendancieuses diffusées sur Internet, le Département doit s'en tenir aux plus hautes normes d'exactitude, d'intégrité et de responsabilité en ne perdant pas de vue la nature complexe des communications via les médias sociaux, dont l'influence est néfaste en raison des stéréotypes et des idées fausses qui s'y développent.

28. En tant que deuxième langue la plus parlée dans le monde, l'espagnol a un rôle particulièrement important à jouer à cet égard. La délégation équatorienne espère qu'en élaborant ses stratégies, le Département prendra en considération les statistiques figurant dans le rapport du Secrétaire général, selon lesquelles la consultation des pages rédigées en espagnol du site Web de l'ONU a augmenté bien plus que pour toute autre langue.

29. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation loue l'action de grande ampleur menée par le Département de la communication globale pour diffuser l'information ainsi que son utilisation efficace des technologies de communication. La délégation tanzanienne considère particulièrement utile les travaux des centres d'information, qui utilisent souvent les langues locales pour faire connaître les activités courantes de l'ONU et les problèmes qui se posent à l'échelle du monde. Le multilinguisme occupe une place importante dans cette entreprise, car il concourt à la réalisation des objectifs de développement durable et contribue à protéger la diversité linguistique et à faire en sorte que l'Organisation œuvre avec plus d'efficacité, de transparence et de réussite. Il est important de fournir un appui aux centres d'information et de renforcer leur capacité de toucher le public dans les langues voulues.

30. Afin de corriger l'écart dans l'utilisation des langues par les médias de l'ONU, la délégation tanzanienne considère que l'Organisation devrait envisager de faire du swahili l'une de ses langues officielles. Cette langue, qui est plus parlée que n'importe quelle autre langue africaine, compte actuellement 500 millions de locuteurs dans le monde et a été adoptée comme langue officielle par divers pays ainsi que par des organisations régionales et sous-régionales. Des mesures pourraient être prises dans le cadre du programme Jeunes administrateurs pour recruter un plus grand nombre de locuteurs du swahili à des fonctions liées aux médias et pour assurer de cette façon une couverture plus large des populations parlant cette langue. Les centres d'information entretiennent de bonnes relations de travail avec les gouvernements et les médias nationaux mais on pourrait encore améliorer leurs échanges avec le grand public. Il conviendrait de leur fournir la technologie et les ressources humaines appropriées pour remplir leurs fonctions, s'agissant en particulier de ceux qui se trouvent en Tanzanie ou utilisent le swahili.

31. En dépit du développement des technologies modernes, les médias traditionnels restent les moyens de communication prédominants à l'échelle mondiale, toutes générations confondues. Tous les États Membres doivent mettre en place une réglementation pour lutter contre l'utilisation inappropriée de l'information et la diffusion de données inexacts ou trompeuses, un problème dont on est loin encore d'appréhender l'impact. La délégation tanzanienne demande à l'Organisation et aux États Membres d'élaborer une règle de référence qui permettrait de garantir la pleine conformité aux normes les plus élevées d'exactitude, d'intégrité et de responsabilité, tout en empêchant l'utilisation de l'informatique et des communications de

manière impropre, contraire au droit international et préjudiciable à un État, quel qu'il soit, ou à ses citoyens.

32. **M. Halfaoui** (Maroc) dit que le changement stratégique qui a permis au Département de l'information de devenir le Département de la communication globale montre la capacité d'adaptation de l'ONU aux impératifs du monde contemporain. Compte tenu de sa légitimité inégalée, il importe plus que jamais que l'Organisation fournisse des informations fiables, neutres et objectives. Les causes telles que la paix, la solidarité internationale, la promotion de la tolérance, le développement durable ou encore la lutte contre les changements climatiques, doivent demeurer au cœur des activités du Département de la communication globale. La délégation marocaine se félicite de la couverture médiatique des sommets tenus en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, en particulier ceux relatifs au climat et aux jeunes. Les programmes du Département consacrés à la lutte contre l'extrémisme et l'intolérance et à la promotion du dialogue entre les civilisations et du devoir de mémoire sont particulièrement opportuns.

33. La visite historique du Pape François au Maroc, les 30 et 31 mars 2019, a illustré l'attachement du pays à une politique d'ouverture et de modération, au pluralisme culturel et culturel, aux droits de l'homme et au respect de la différence. À cette occasion, le souverain pontife et le Roi Mohammed VI ont signé l'Appel d'Al Qods, dans lequel ils ont insisté sur la nécessité de protéger et de promouvoir le caractère spécifique multireligieux, la dimension spirituelle et l'identité particulière de Jérusalem, et de garantir l'entière liberté d'accès et de culte aux fidèles des trois religions monothéistes. Le programme spécial que le Département a consacré à la question de Palestine est également une initiative louable.

34. En tant que contributeur de longue date aux forces de maintien de la paix, le Maroc salue la campagne Service et sacrifice, qui met en avant le travail accompli par les Casques bleus. À l'approche de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, il serait opportun d'organiser une campagne dédiée à la consolidation de la paix, un domaine qui reste peu connu du grand public. Le Département doit continuer de promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes et mettre l'accent sur le rôle que joue le Secrétaire général à cet égard, aussi bien au sein de l'Organisation qu'en dehors.

35. Tous ces impératifs nécessitent des moyens humains et financiers importants. La délégation marocaine se félicite du recours accru aux nouvelles technologies et aux plateformes des médias sociaux par

le Département, ce qui peut contribuer à pallier le manque de ressources financières. Toutefois, la fracture numérique demeurant une réalité, le Département doit également tenir compte des médias traditionnels, qui continuent d'être le canal privilégié de diffusion de l'information dans bon nombre de pays en développement. Étant donné l'importance que revêtent les partenariats avec les entités publiques et privées, le Maroc a l'intention de créer prochainement un groupe d'Amis de la communication globale.

36. Le Maroc est profondément attaché au multilinguisme, qui offre un moyen d'appliquer le principe de responsabilité, de favoriser la transparence, de promouvoir des valeurs communes et de défendre le multilatéralisme. La délégation marocaine, consciente des défis financiers et logistiques associés à cet impératif, salue les efforts engagés pour réduire les inégalités d'utilisation des six langues officielles. Elle félicite le Département de la communication globale de s'efforcer de toucher un public aussi large que possible, notamment par l'utilisation des langues locales.

37. **M. Abdelaziz** (Observateur de la Ligue des États arabes) dit que la Ligue des États arabes salue les efforts du Secrétaire général visant à créer un système d'information et de communication global plus équitable, efficace et de plus grande portée, ainsi que les mesures prises par les États Membres, par l'intermédiaire du Comité de l'information, pour améliorer la communication dans les six langues officielles. Les activités liées aux médias constituent l'un des moyens majeurs de renforcer la crédibilité de l'Organisation dans ses principaux domaines d'action. De fait, la ferme volonté de mettre en œuvre le Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable manifestée par le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe à la communication globale contribuera utilement à promouvoir le Programme 2030 et à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. La Ligue a adopté une approche similaire pour ce qui est de son plan stratégique pour les médias doté de cinq volets, qui vise à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, à entretenir une image positive desdits objectifs dans le monde arabe, à améliorer les résultats des médias dans ses États membres concernant les questions de développement et à susciter des initiatives intéressantes à son niveau.

38. La Ligue des États arabes s'efforce de rendre ses programmes médiatiques conformes à ceux de l'ONU. L'un de ces programmes doit permettre de sensibiliser à la nécessité de régler la question de Palestine, de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, et de promouvoir des représentations fidèles des Arabes et des musulmans. Les médias sociaux et les médias

traditionnels ont un rôle important à jouer à cet égard. Pour mener à bien cette tâche, il importe de tirer parti des capacités et des compétences des femmes et des jeunes. La Ligue a consolidé ses relations avec les bureaux des médias de l'ONU dans la région arabe, en particulier au Caire, et a collaboré avec l'Organisation pour mettre en place des stages de formation destinés à son personnel, l'objectif étant de partager les expériences et de renforcer les capacités. La participation du Département de la communication globale à Expo 2020, manifestation qui sera accueillie durant six mois par les Émirats arabes unis, témoigne de cette coopération.

39. En dépit des énormes progrès réalisés en matière d'informatique et de communications, la radiodiffusion reste un moyen essentiel de toucher les jeunes et doit donc être un domaine de coopération prioritaire entre la Ligue et l'ONU. Étant donné le grand nombre d'arabophones dans le monde, la section arabe de la Radio des Nations Unies doit être de la même importance que les sections anglaise et française ; en effet, des canaux de communication efficaces pourraient être mobilisés pour régler les crises dans la région. Les opérations médiatiques des Nations Unies doivent ménager un rôle aux plateformes nationales et régionales en langue arabe, radio et télévision en particulier. L'investissement dans les médias sociaux doit être plus important et axé sur les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, ainsi que sur l'utilisation de la langue des signes.

40. Le Département de la communication globale a joué un rôle moteur dans la protection du multilinguisme et dans la promotion des causes arabes, surtout en ce qui concerne la nécessité de créer un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Il a également assuré une bonne couverture médiatique des questions intéressantes l'Iraq, la Libye, la Somalie, le Soudan et le Yémen. La Ligue espère poursuivre sur la voie d'une coopération fructueuse, dont les objectifs sont de faire barrage au terrorisme et à l'extrémisme, de sensibiliser aux objectifs de développement durable et de garantir le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales.

41. **M<sup>me</sup> Saidane** (Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie) dit qu'il est vital de mobiliser le Secrétariat et les États Membres en faveur du multilinguisme, une valeur fondamentale de l'ONU. Elle salue la vision développée sous l'impulsion du Département de la communication globale et les résultats obtenus à ce jour. Néanmoins, en dépit des efforts déployés par l'ONU, le multilinguisme n'est pas pleinement reflété dans le fonctionnement de

l'Organisation. Au regard des réalités financières actuelles, le risque est fort de le voir remettre en cause. Dans ce contexte, l'organisation que représente l'oratrice a permis la mise à disposition d'un Volontaire international auprès du bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, afin de renforcer la communication de cette entité avec les jeunes francophones. Elle a, en outre, collaboré avec le Secrétariat en vue de soutenir la réalisation d'une étude sur les options envisageables pour une meilleure intégration du multilinguisme dans les travaux de l'Organisation. Ce faisant, de nombreuses recommandations opérationnelles ciblant les processus de gestion des ressources humaines ont été formulées.

42. Le Secrétariat ne doit pas se contenter de traduire des contenus dans les six langues officielles, il doit également produire des documents dans toutes ces langues. Toute faiblesse à cet égard privera l'ONU de solutions dans une période de fortes restrictions budgétaires ; la responsabilité du multilinguisme incombera de surcroît uniquement au Département de la communication globale plutôt que d'être partagée par toute l'Organisation. À la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, qui coïncidera avec son cinquantième anniversaire, l'Organisation internationale de la Francophonie entend continuer d'œuvrer de manière créative avec le Département à un multilatéralisme représentatif.

*Projets de résolution A et B : Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale*

43. Le Président invite la Commission à se prononcer sur les projets de résolution dont elle est saisie au titre du point 54 de l'ordre du jour, projets qui n'ont pas d'incidence sur le budget-programme.

44. *Le projet de résolution A est adopté.*

45. *Le projet de résolution B est adopté.*

46. **M<sup>me</sup> Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale) dit que le Département de la communication globale est reconnaissant à la Commission de son soutien et garde à l'esprit les préoccupations exprimées. Elle compte dialoguer avec les États Membres de sorte que le Département puisse diffuser l'information avec efficacité et exactitude et au service de tous.

47. **M<sup>me</sup> Stanford** (États-Unis d'Amérique) dit que, conformément aux conclusions qui ont été formulées dans deux rapports du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le

contexte de la sécurité internationale (A/68/98 et A/70/174), le droit international, et en particulier la Charte des Nations Unies, est applicable et contribue de manière essentielle au maintien de la paix et de la stabilité, ainsi qu'à la promotion d'un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique en matière d'informatique et de communications. Sa délégation tient à souligner que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 n'est pas contraignant et qu'il ne crée ni ne compromet des droits ou des obligations en vertu du droit international, pas plus qu'il n'implique de nouveaux engagements financiers. Le Gouvernement des États-Unis voit dans le Programme 2030 un cadre mondial de développement durable qui peut aider les pays à œuvrer à la paix et à la prospérité mondiales. Il se félicite de l'appel, lancé dans le Programme 2030, à une responsabilité partagée, y compris la responsabilité nationale, et souligne que tous les pays ont un rôle à jouer dans la réalisation de cette vision. Selon le Programme, chaque pays doit tenir ce rôle selon ses propres politiques et priorités nationales. En outre, au paragraphe 18 du Programme, il est instamment demandé aux États de mettre en œuvre ledit Programme conformément aux droits et obligations que leur fait le droit international. Au paragraphe 58, il est dit que le Programme et ses modalités de mise en œuvre doivent aller de pair avec d'autres mécanismes et les décisions qui s'y prennent, sans préjudice des uns ou des autres. Le Programme ne constitue donc pas un engagement de fournir un nouvel accès au marché des biens ou services, et il n'interprète ni ne modifie les accords et décisions de l'Organisation mondiale du commerce, y compris l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

48. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants énoncent des buts et objectifs qui sont incompatibles avec le droit et les politiques des États-Unis et les intérêts du peuple américain. La délégation des États-Unis n'a pas participé à la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et elle a voté contre le Pacte lors de sa présentation à l'Assemblée générale pour approbation, le 19 décembre 2018. En conséquence, elle formule une réserve concernant le paragraphe 9 du projet de résolution B. Le Gouvernement des États-Unis garde son droit souverain de faciliter ou de limiter l'accès à son territoire, en application de ses lois et politiques nationales et selon les obligations que lui fait le droit international.

49. La délégation des États-Unis émet également une réserve relative au paragraphe 65 en raison de



préoccupations de longue date concernant le principe du « droit au développement », qui n'est reconnu par aucune des principales conventions de l'ONU sur les droits de la personne et n'a pas de définition consensuelle sur le plan international. Des travaux supplémentaires seront nécessaires pour définir un droit au développement conforme à ces conventions relatives aux droits de la personne, que la communauté internationale considère comme des instruments qui consacrent des droits universels dont tout individu peut se prévaloir et exiger la jouissance auprès des autorités de son pays.

*La séance est levée à 16 h 40.*